

L'année terminée le 31 décembre 1977, le Service des pénitenciers comprenait 56 établissements à trois niveaux de sûreté: 14 à sûreté maximale, 13 à sûreté moyenne, et 29 à sûreté minimale. Les établissements à sûreté maximale comprennent des centres psychiatriques où l'on dispense des soins médicaux spécialisés aux détenus. Le nombre total de détenus s'élevait à 9,376, dont 171 femmes; 3,703 hommes et 170 femmes se trouvaient dans des établissements à sûreté maximale, 4,339 hommes et une femme dans des établissements à sûreté moyenne, et 1,163 hommes dans des établissements à sûreté minimale. De nouveaux établissements de taille réduite ont été construits et d'autres ont été conçus pour loger les détenus et leur fournir des cours de formation professionnelle et générale, ainsi que des aménagements intérieurs et extérieurs pour les loisirs. Le programme actuel de construction prévoit neuf nouveaux établissements. Des pénitenciers à sûreté maximale seront situés à Renous (N.-B.), Mirabel et Ste-Anne-des-Plaines (Qué.), et Agassiz (C.-B.). Des établissements à sûreté moyenne seront construits à Dorchester (N.-B.), Donnacona et Drummondville (Qué.), et Kamloops (C.-B.). Un nouveau centre psychiatrique sera construit à Collins Bay (Ont.).

Après que le tribunal a prononcé sa sentence, les prisonniers sont reçus dans un centre d'accueil, établissement à sûreté maximale où s'effectue le classement; à la suite des tests diagnostiques chaque détenu est placé dans un établissement offrant un programme de formation et un degré de sûreté qui conviennent à son cas. La durée minimale du séjour au centre est normalement de six semaines.

A Terre-Neuve, certains détenus condamnés à purger leur peine dans un pénitencier fédéral sont incarcérés dans l'établissement provincial de Saint-Jean, aux termes de la Loi sur les pénitenciers qui autorise les contrats d'échange de services entre le gouvernement fédéral et certaines provinces.

Les établissements à sûreté minimale comprennent des maisons de correction locales, des camps forestiers et des fermes. Les maisons de correction locales sont situées dans des localités urbaines réparties dans tout le Canada et elles permettent aux détenus libérés sous condition d'entrer en contact avec des employeurs éventuels et d'avoir des rapports avec la société, à titre de mesure de réadaptation.

En 1977, près du tiers de l'ensemble des détenus étaient inscrits à temps plein à des programmes éducatifs et de formation technique. Le programme de développement professionnel offrait des cours de formation générale à tous les niveaux jusqu'au diplôme universitaire à 2,100 détenus et des cours de formation technique à 1,100 détenus. Dans le domaine de la formation professionnelle, plus de 100 cours étaient offerts dans 15 métiers. Presque tous les cours de formation générale et technique sont reconnus par les autorités provinciales en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat de compétence dans un métier.

Dans le cadre du programme d'absences temporaires, 48,246 permis ont été accordés en 1977; 48,043 détenus sont rentrés, ce qui fait que le taux de réussite du programme dépasse 99%. La direction de l'établissement peut accorder la permission de s'absenter pour des périodes allant jusqu'à trois jours, et le commissaire des pénitenciers peut l'accorder pour des périodes allant jusqu'à 15 jours; il peut s'agir d'absences pour des raisons humanitaires, médicales ou de réadaptation. Les activités de soir et de fin de semaine auxquelles participent des citoyens se sont poursuivies. Vingt-et-un comités de citoyens, groupant 210 personnes, ont organisé diverses activités dans les établissements. Plus de 4,000 citoyens bénévoles, y compris d'anciens détenus, ont participé à des programmes mis sur pied à l'intention des prisonniers à l'intérieur et à l'extérieur des établissements. Tous ces programmes, alcooliques anonymes, théâtre, cours de musique, art oratoire, conférences, films, divertissements, groupes de discussion dirigés par des organismes privés, des professionnels, des citoyens bénévoles ou des groupements communautaires, contribuent à rehausser la vie des détenus pendant leur période d'incarcération. Dans la plupart des chapelles qui se trouvent dans les établissements, on offre des programmes polyvalents, dont l'enseignement de la religion et autres activités. La participation des gens de l'extérieur est fortement encouragée.

### Régime des libérations conditionnelles

### 2.9.2

Des modifications importantes ont été apportées aux activités de la Commission